

Compte rendu de la réunion du 15 janvier 2024 avec Menelik

Présents :

Menelik : C Vairon (directrice), J P Strasberg (chef de projet), T Garcia Parrilla, A Transon

Ciq Cézanne Torse : F Armand -Barrot, M Braunstein, M Ducroux

CIQ Pont de Béraud : E Pratlong, T Renard

Cette réunion avec Menelik (établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau qui a remplacé le syndicat d'aménagement des berges de l'Arc -SABA-) a été très utile.

En synthèse, Menelik nous a indiqué qu'une réflexion approfondie est entreprise pour étudier les aménagements à apporter à la Torse en vue de lui permettre d'avoir un lit optimal en vue notamment de mieux maîtriser le risque inondation et d'éviter l'érosion des berges. Il s'agit d'une opération lourde dont l'étude via un cahier des clauses techniques particulières (CCTP) va être lancée en 2024 et qui n'aboutira que dans 2-3 ans. Une première esquisse du coût a été faite chiffrée à 2,5M€ pour lequel un financement important (pouvant aller jusqu'à 50%) sera sollicité auprès de l'agence régionale de l'eau. Cet aménagement intégrera un traitement adapté des berges.

Dans l'immédiat, pour les berges dégradées entourées de grillages depuis 2020 (!) et conscient qu'une telle situation ne peut continuer à perdurer, Menelik propose un aménagement à minima visant à reprendre l'enrochement de ces berges à partir du matériau existant en maintenant l'aspect agreste du site. Cet aménagement qui est en discussion avec la ville a un coût faible (un montant de 5000 € a été évoqué) et n'est en rien comparable avec le devis de 500 000 € présenté à la ville et qui visait à bétonner ces berges. De plus, ce projet qui, en l'état, dépassait de toute manière les capacités

budgétaires de la ville ne correspond en rien aux objectifs de Menelik.

Ce traitement à minima qui peut être mis en place rapidement en 2024 permettra à la promenade de la Torse de retrouver à cet endroit son aspect habituel. Ultérieurement l'aménagement global des berges mentionné plus haut impliquera l'élargissement des berges et donc le calibrage de la promenade qui pourra être facilité par la mobilisation de l'emplacement réservé (ER) prévu à cet endroit dans le projet actuel du PLUI voté en octobre 2023. Il s'agit de l'ER 233 qui est inscrit sur la carte de zonage (cf annexe n°1) mais qui n'était pas mentionné dans le premier projet de PLUI voté en mars 2023 (cf annexe n°2). Par ailleurs cet ER n° 233 ne figure pas dans la liste des 506 ER prévus (cf annexe n°3) dans le projet de PLUI. On peut donc supposer qu'il s'agit là d'une inscription rajoutée à la dernière minute entre les deux versions du PLUI et non complètement finalisée mais qui nous convient fort bien.

S'agissant des berges érodées situées juste en deçà de la Tour d'Aygos qui sont fortement dénivelées par rapport au lit de la Torse, (près de 10 mètres), Menelik a précisé que l'aménagement actuel (qui conduit à interdire le cheminement piéton supérieur protégé par une barrière infranchissable) ne pose pas de problème particulier mais l'érosion se poursuivra et l'aspect de ces berges n'est pas très esthétique. Menelik a aussi indiqué qu'une autre proposition était envisageable moyennant quelques travaux de terrassement en reprofilant ces berges et en les aménageant en pente mais c'est un point qui n'a pas encore été discuté avec la ville.

Il a été convenu, par ailleurs, d'établir des échanges réguliers entre Menelik et nos deux CIQ. Nous serons notamment destinataires du CCTP lorsqu'il sera publié (ce qui ne devrait tarder) et donc consultable.

Michel Braunstein

Thierry Renard